

Return Bids to: - Retourner les soumissions à :

Canada Revenue Agency

Agence du revenu du Canada

See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à: l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Name and Address -

Raison sociale et adresse du Fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. – No de téléphone

(____) _____

Fax No. – No de télécopieur

(____) _____

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name and title/Nom et titre

Signature

Date

**REQUEST FOR PROPOSAL
AMENDMENT 002 / MODIFICATION DE
LA DEMANDE DE PROPOSITION 002**

Title – Sujet

Ariba Skilled Professional Resources / Ressources professionnelles et compétentes en Ariba

Solicitation No. – No de l'invitation

1000315799

Date

2014-01-13

Solicitation closes – L'invitation prend fin

On – le 28 janvier, 2014

At – À 2:00 P.M.

Time zone – Fuseau horaire **HNE**

Contracting Authority – Autorité contractante

Address

E-mail address

See herein / Voir dans ce document

Telephone No. – No de téléphone

(613) 941-5146

Fax No. – No de télécopieur

(613) 957-6655

Destination - Destination

See herein / Voir dans ce document

La présente modification consiste de Questions et réponses à la DPP.

Questions et réponses

1. **Question :**

Dans la proposition financière, on demande à ce que le taux horaire comprenne les déplacements et les dépenses; toutefois, le contrat modèle (7.23) souligne que les déplacements et les dépenses ne seront pas payés, et l'annexe B n'indique pas que les taux incluent les déplacements et les dépenses. Veuillez préciser si les déplacements et les dépenses seront payés même s'ils sont compris dans le taux horaire et non facturés séparément.

Réponse :

Ce modèle de service professionnel n'exige pas que des consultants se déplacent pour accomplir le travail. Par conséquent, tous les taux proposés doivent être tout compris, et l'ARC ne paiera pas les frais de déplacement, de logement et de repas en plus du taux horaire, tel qu'il est convenu.

2. **Question :**

Veuillez confirmer que les discussions (changements, ajouts, suppressions ou clarifications) portant sur les modalités du contrat modèle, ainsi que sur les documents de référence connexes qui y sont inclus, se tiendront avec les entrepreneurs retenus avant l'attribution du contrat et que ce document ne reste pas tel quel.

Réponse :

Tout changement à la DDP figure dans les modifications affichées et est indiqué en conséquence.

3. **Question :**

En ce qui concerne les points O3.1 et C3 – références du client, veuillez confirmer que les soumissionnaires ont le droit d'utiliser les références du client des précédents contrats de l'Agence du revenu du Canada.

Réponse :

Oui, les soumissionnaires ont le droit d'utiliser les références du client des précédents contrats de l'Agence du revenu du Canada.